
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 février 2023 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

ABSENCES :

Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-rechercheuse
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01A

Présentation du signataire du livre d'or

La mairesse présente le signataire du livre d'or, monsieur Mohammed Barhone, de l'organisme RePère.

10.01B

Présentation du plan directeur des parcs et espaces verts 2023-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

La mairesse présente le plan directeur.

10.01C

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier: Offre ses meilleures pensées aux populations turque et syrienne touchées par les séismes, tout en exprimant la solidarité des membres du conseil envers la population montréalaise dont les proches sont éprouvés.

Mentionne l'inauguration, en janvier, du centre communautaire et culturel de Cartierville situé au 12225, rue Grenet en présence de la mairesse, Valérie Plante, et d'une représentante de la Congrégation des soeurs de la Providence pour recevoir les clés de ce tout nouveau milieu de vie communautaire et culturel qui permet de loger les organismes communautaires de Cartierville/invite la population à en profiter, tout en soulignant que le marché public d'été se tiendra en face, au parc de Mésey.

Attire l'attention sur le port du ruban vert par les membres du conseil en appui aux Journées de la persévérance scolaire et mentionne que le conseil d'arrondissement adoptera une résolution à cet effet.

Énumère les nouvelles pistes et les nouveaux liens cyclables qui seront implantés en 2023, notamment dans le secteur du District central, qui n'était pas desservi, et le prolongement sur la rue Prier vers l'est. (30.07).

Attire l'attention sur le point 40.02 portant sur le site du site 50-150, rue de Louvain Ouest, un point très important dont elle parlera plus tard.

Souligne le mois de l'histoire des noirs qui a cours pendant tout le mois de février et invite la population à participer aux nombreuses activités dans les bibliothèques et dans les maisons de la culture.

Madame Effie Giannou:

Salue l'assemblée.

Remercie et félicite Mohammed Barhone pour son action au sein de l'organisme RePère.

Insiste, en référence aux Journées de la persévérance scolaire, sur l'importance de souligner le travail et la persévérance au-delà de la réussite.

Exprime son enthousiasme au sujet du nouveau centre communautaire et culturel de Cartierville, qui permet de créer un pôle d'attraction et de rassemblement à proximité du parc De Mésey, où se trouve la patinoire Bleu, Blanc, Bouge et sera aménagé le marché public d'été.

Convie la population riveraine aux rencontres d'information virtuelles qui se tiendront le 16 février au sujet la crue des eaux.

Invite la population à profiter des activités proposées dans le cadre de la Saint-Valentin dans les bibliothèques de l'arrondissement.

Madame Nathalie Goulet:

Salue l'assemblée.

Souligne le travail de Mohammed Barhone et le félicite pour son engagement remarquable et son travail exemplaire et inspirant auprès des pères, notamment issus de l'immigration.

Témoigne son appui aux Journées de la Persévérance scolaire en précisant que l'arrondissement compte le plus grand nombre d'écoles primaires, plusieurs écoles secondaires et des cégeps/encourage les jeunes et remercie intervenants et parents, tout en témoignant de l'effort de l'arrondissement pour leur offrir des milieux de vie inclusifs et stimulants.

Mentionne la participation de l'arrondissement à la manifestation du 24 février dernier au sujet de la sécurité aux abords des écoles/annonce les mesures qui seront implantées pour sécuriser les abords de nouvelles écoles pour une troisième année consécutive dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles (30.08).

Annonce le soutien d'environ 500 k\$ à 25 organismes pour 22 projets dans le cadre du nouveau programme Prévention Montréal (20.11).

Souligne le renouvellement du soutien pour l'enlèvement des graffitis à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville (20.07).

Annonce que le conseil municipal a voté pour deux nouvelles dénominations toponymiques afin d'honorer deux Ahuntsicoises d'exception : une rue et un parc de l'arrondissement seront nommés en l'honneur de Lorraine Vaillancourt et de Suzanne Beaudoin-Dumouchel.

Invite la population à prendre part aux différentes fêtes d'hiver qui se déroulent partout dans l'arrondissement.

Monsieur Jérôme Normand:

Salue l'assemblée.

Mentionne sa participation et celle de la mairesse au Festival Bravy 2023, des Braves d'Ahuntsic, à l'occasion duquel la statue de cire de Maurice Richard, provenant du musée Grévin de Montréal, et la salle Mike-Bossy ont été inaugurées/profite de l'occasion pour remercier les familles Richard et Bossy pour leur présence.

Mentionne le contrat qui sera accordé pour réaliser une étude de circulation sur le boulevard Gouin pour la mise en place d'un nouveau lien cyclable (20.14).

Annonce les nouvelles pistes et liens cyclables structurants, notamment la piste cyclable sur la rue Prieur vers l'est, dans Ahunstic-Cartierville et dans Montréal-Nord (30.09)

Annonce que la sécurisation du quadrilatère entourant les écoles primaires Atelier et Our Lady of Pompei sera effectuée cette année (30.08).

10.02

Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure :

- **5400, boulevard Gouin Ouest - Lot 1 434 585 du cadastre du Québec** : autoriser une hauteur maximale pour le bâtiment de 12,55 mètres au lieu de 10 mètres et des équipements mécaniques sur le toit en dépassement de la hauteur en mètres maximale prescrite, soit de 15,1 mètres au lieu de 10 mètres (40.13);

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

- **8830, Rue Waverly - Lot 1 487 740 du cadastre du Québec** : autoriser une unité de stationnement en façade, empiétant de plus de 1,2 mètre devant le mur avant d'un bâtiment dont le mode d'implantation est « contigu » (40.14).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document.

10.04

Période de questions du public

À 19 h 38, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Raymond Labbé

Dos d'âne sur la rue Cousineau.

Feux de circulation à l'intersection de la rue Cousineau et du boulevard Gouin Ouest.

Gilles Larocque

Virage à gauche sur l'avenue Christophe-Colomb.

	Largeur de la piste cyclable sur la rue Legendre.
Janine Renaud	Déneigement sur l'avenue Christophe-Colomb entre les rues de Louvain Est et Legendre.
Lother Lacombe	Suivi d'un dossier d'inspection de logement.
Cassandra Chéry-Théodat	Sécurité des enfants aux abords de l'école de la Visitation.
Francis Allard	Sécurité de la pente de glisse du parc des Hirondelles.
Formulaire en ligne :	
Paul-Émile Auger	Vignette SRRR et surcharge pour les camions (écofiscalité).
Fabienne Drouin	Clôture et éclairage du stade de baseball du parc Ahuntsic.
Louise Patenaude	Développement de terrains extérieurs de pickleball.
Afeef Helou	Délai de chargement de la neige.
Donald Samson	Déneigement des pistes cyclables comparativement aux trottoirs.
Claudia Marinelli	Aménagement d'un parc à chiens au parc Henri-Julien.
Vincent Bourque	Piétonnisation de la rue Fleury.
Marc Robillard	Réfection du chalet du parc Berthe-Louard.
Sébastien P.-Charbonneau	Présence d'huile hydraulique lors du déneigement des sentiers du parc des Hirondelles.
Maude Laliberté	Aménagement d'un corridor piéton sécurisé à l'intersection de la rue Chabanel Est et de l'avenue Christophe-Colomb.
Laurence Roy	Lien cyclable entre les rues de Louvain et Legendre.
Caroline Chen	Plan d'apaisement de la circulation pour l'arrondissement.
Mathieu Vinuesa	Mesures de protection pour les jeunes qui traversent l'avenue Christophe-Colomb.
Agnes Hartel	Insuffisance d'entreprises de biens et de services dans le sud de l'arrondissement, notamment dans le quartier Saint-Simon.
Michael Kobierski	Projet de piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb.
Italo Colaneri	Augmentation du nombre de graffitis dans l'arrondissement et dans la ville.
Samuel Millette-Lacombe	Sécurité des déplacements piétons autour des écoles.

Cette période de questions prend fin à 21 h.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

10.06

CA23 09 0001

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 février 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 février 2023, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA23 09 0002

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA23 09 0003

Appui du conseil d'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville aux Journées de la persévérance scolaire 2023.

Attendu que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 13 au 17 février 2023 sur la thématique « L'importance de l'entourage - Nos gestes un + pour leur réussite! » et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire;

Attendu que l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

Attendu que élu(e)s municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant(e)s du réseau de l'éducation;

Attendu que les élu(e)s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le Mouvement Réussite éducative : les élu(e)s s'engagent! de Concertation Montréal;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

de proclamer la semaine du 13 au 17 février 2023 comme celle des Journées de la persévérance scolaire;

d'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant(e)s du réseau de l'éducation;

d'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2023 sur la thématique « L'importance de l'entourage - Nos gestes un + pour leur réussite! » et d'inviter les élu(e)s à y participer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09

CA23 09 0004

Adhérer au processus de certification du « Mouvement VÉLOSYMPATHIQUE » mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec / Autoriser le dépôt d'une demande de certification au nom de l'arrondissement.

Attendu que le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à adopter un mode de vie actif;

Attendu que le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour diminuer la dépendance à la voiture et réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité;

Attendu que la certification « Mouvement VÉLOSYMPATHIQUE » est une valeur ajoutée pour un arrondissement au même titre que les certifications telles que Municipalité amie des enfants et Municipalité amie des aînés;

Attendu que Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au « Mouvement VÉLOSYMPATHIQUE »;

Attendu que le programme de certification « Mouvement VÉLOSYMPATHIQUE » permet de mettre en valeur les réalisations de l'arrondissement tout en lui permettant de faire le bilan de ses acquis et de définir les projets à mettre en oeuvre afin de s'améliorer;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adhérer au processus de certification du « Mouvement VÉLOSYMPATHIQUE » mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec;

d'autoriser le dépôt d'une demande de certification au nom de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1238153004

CA23 09 0005

Adopter le Plan directeur des parcs et espaces verts 2023-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter le Plan directeur des parcs et espaces verts 2023-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1227244001

CA23 09 0006

Accorder un contrat à L.J. Excavation inc. pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour effectuer divers travaux dans l'arrondissement, pour une durée de vingt-deux mois - Dépense totale de 377 118 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19669 – 3 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder à L.J. Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour effectuer divers travaux dans l'arrondissement, pour une durée de vingt-deux mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 377 118 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 22-19669;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1229346005

CA23 09 0007

Accorder un contrat à Construction GC-Merineau Itée pour les services de location de scie à béton avec opérateur, entretien et accessoires, pour une durée de deux ans - Dépense totale de 86 231,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19634 - 1 soumissionnaire.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder au seul soumissionnaire, Construction GC-Merineau Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de location de scie à béton avec opérateur, entretien et accessoires, pour une durée de deux ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19634;

d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1229346006

CA23 09 0008

Autoriser une dépense additionnelle de 1 724,63 \$, taxes incluses, pour des services professionnels spécialisés en gestion de la faune pour l'élaboration d'un plan de contrôle des nuisances occasionnées par les bernaches du Canada dans les parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour les années 2021 et 2022, dans le cadre du contrat accordé à Artémis Faune inc. (CA21 090084), majorant ainsi le montant total du contrat de 80 856,17 \$ à 82 580,80 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser une dépense additionnelle de 1 724,63 \$, taxes incluses, pour des services professionnels spécialisés en gestion de la faune pour l'élaboration d'un plan de contrôle des nuisances occasionnées par les bernaches du Canada dans les parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour les années 2021 et 2022, dans le cadre du contrat accordé à Artémis Faune inc. (CA21 090084), majorant ainsi le montant total du contrat de 80 856,17 \$ à 82 580,80 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1213345002

CA23 09 0009

Résilier le contrat pour les services de location d'un balai mécanique avec opérateur pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville accordé à Les revêtements Schell-Tech inc. le 12 septembre 2022 en vertu de la résolution CA22 09 0200.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de résilier le contrat pour les services de location d'un balai mécanique avec opérateur pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville accordé à Les revêtements Schell-Tech inc. le 12 septembre 2022 en vertu de la résolution CA22 09 0200.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1227445002

CA23 09 0010

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Artemis Faune inc. pour des services spécialisés en gestion de la faune dans le cadre du plan de contrôle des nuisances occasionnées par les bernaches du Canada pour l'année 2023, pour une somme maximale de 69 013,74 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver un projet de convention par lequel Artemis Faune inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des services spécialisés en gestion de la faune dans le cadre du plan de contrôle des nuisances occasionnées par les bernaches pour l'année 2023, pour une somme maximale de 69 013,74 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 28 novembre 2022 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1227189004

CA23 09 0011

Ratifier une dépense additionnelle de 8 364,43 \$, taxes incluses, pour le service de location de camion-grue type Hiab, sans opérateur, pour les travaux de réfection routière (PRR), dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à Location de camions Eureka inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 43 753,97 \$ à 52 118,40 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de ratifier une dépense additionnelle de 8 364,43 \$, taxes incluses, pour le service de location de camion-grue type Hiab, sans opérateur, pour les travaux de réfection routière (PRR), dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à Location de camions Eureka inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 43 753,97 \$ à 52 118,40 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1239346001

CA23 09 0012

Approuver la convention de services à intervenir avec Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 14 février 2023 au 31 décembre 2025 / Autoriser une dépense totale de 283 500 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 14 février 2023 au 31 décembre 2025;
2. d'autoriser à cette fin une dépense annuelle de 94 500 \$, pour les années 2023, 2024 et 2025, pour une somme totale de 283 500 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1225320010

CA23 09 0013

Approuver deux conventions de services à intervenir avec Ville en vert dans le cadre de la réalisation du programme des jardins communautaires pour les années 2023 à 2026 / Autoriser une dépense totale de 487 432,16 \$, taxes incluses (contrat : 460 532,16 \$ + frais incidents : 26 900 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver deux conventions de services à intervenir avec Ville en vert dans le cadre de la réalisation du programme des jardins communautaires pour les années 2023 à 2026;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 487 432,16 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser une dépense de 26 900 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1225027009

CA23 09 0014

Accorder un soutien financier de 45 852 \$ à Marchés Ahuntsic-Cartierville pour l'organisation des marchés publics d'Ahuntsic et de Cartierville en 2023 / Autoriser une dépense de 10 000 \$ pour les frais afférents à ce projet / Approuver un projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 45 852 \$ à Marchés Ahuntsic-Cartierville pour l'organisation des marchés publics d'Ahuntsic et de Cartierville en 2023;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'autoriser une dépense de 10 000 \$ pour les frais afférents à ce projet;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1221388016

CA23 09 0015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 250 000 \$ à trois organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial / Approuver les conventions à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 250 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial;

Organisme	Période	Montant
Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest	14 février au 30 décembre 2023	70 000 \$
S.I.D.A.C. La Promenade Fleury	14 février au 30 décembre 2023	80 000 \$
Société de développement commercial District central	14 février au 30 décembre 2023	100 000 \$

- d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1221388015

CA23 09 0016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 448 095 \$ à différents organismes, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 448 095 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal :

Prévention Montréal – Axe 1 Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité (reconduction des projets PIMJ)			
Organisme	Projet	Période	Montant
Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville	Un milieu ouvert sur ses écoles (MOÉ) et ses ICS	Janvier à décembre 2023	17 096 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Intervention de milieu jeunesse en HLM	Janvier à décembre 2023	17 298 \$

Prévention Montréal – Axe 1 Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité (reconduction des projets FDIS)			
Organisme	Projet	Période	Montant
Service des loisirs Ste-Odile	Accession Musicale et Culturelle	Janvier à décembre 2023	7 000 \$
Fédération sportive de Salaberry inc.	Programme Accès Soccer (PAS) 2020	Janvier à décembre 2023	13 600 \$
GUEPE, Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement	Nuitées sur les berges de la rivière des Prairies	Janvier à décembre 2023	5 000 \$
Service des loisirs Christ-Roi	Programme d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers	Janvier à décembre 2023	5 000 \$

Service des loisirs Ste-Odile	Soutien et Intervention Spécialisée en Camp de Jour	Janvier à décembre 2023	5 000 \$
Loisirs Sophie Barat	Politique de l'enfant été 2020	Janvier à décembre 2023	5 000 \$
Loisirs de l'Acadie de Montréal	Intervenant de camp de jour	Janvier à décembre 2023	5 000 \$
Centre de loisirs Saints-Martyrs-Canadiens de Montréal	Intervenant camp de jour Sts-Martyrs-Canadiens	Janvier à décembre 2023	5 000 \$
Maison des jeunes d'Ahuntsic (Le SQUATT)	Empowerment jeunesse au féminin	Janvier à décembre 2023	10 700 \$
Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville	Un Milieu ouvert sur ses écoles (ICS)	Janvier à décembre 2023	20 000 \$

Prévention Montréal – Axe 1 Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité (reconduction des projets FDIS)			
Organisme	Projet	Période	Montant
Pause-Famille inc.	Apprendre et s'amuser en Famille	Janvier à décembre 2023	20 554 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Aide aux devoirs	Janvier à décembre 2023	15 000 \$
Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse)	Jeux de la rue	Janvier à décembre 2023	5 000 \$
Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville	CIEC Bordeaux-Cartierville	Janvier à décembre 2023	20 000 \$

Prévention Montréal - Axe 2 Prévention en sécurité urbaine (reconduction des projets PPVJ)			
Organisme	Projet	Période	Montant
Rue Action Prévention Jeunesse	Travail de rue et de milieu	Janvier à décembre 2023	29 200 \$
Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville	Projet d'intervention ciblée	Janvier à décembre 2023	19 500 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Intervention jeunesse au HLM André-Grasset	Janvier à décembre 2023	27 551,73 \$
Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville	Laboratoire de développement	Janvier à décembre 2023	24 465 \$
Table de concertation jeunesse Ahuntsic	Un milieu plus concerté pour prévenir la violence commise et subie chez les jeunes ahuntsicois	Janvier à décembre 2023	20 000 \$

Prévention Montréal - Axe 2 Prévention en sécurité urbaine (reconduction des projets ACCSU)			
Organisme	Projet	Période	Montant
Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville	Prévention jeunesse AC	Janvier à décembre 2023	151 130 \$

2. d'approuver les 22 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1233060003

CA23 09 0017

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la Fabrique de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens pour une période de 5 ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027, des locaux d'une superficie de 554,28 mètres carrés localisés au sous-sol de l'immeuble situé au 10007, rue Parthenais (bâtiment 8336), à des fins communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 134 368,32 \$ exonéré de TPS et de TVQ.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la Fabrique de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, des locaux d'une superficie de 554,28 mètres carrés localisés au sous-sol de l'immeuble situé au 10007, rue Parthenais (bâtiment 8336), à des fins communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 134 368,32 \$ exonéré de TPS et de TVQ;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1225372005

CA23 09 0018

Approuver l'entente de résiliation du Protocole spécifique Parc-École Ahuntsic à intervenir avec le Centre de services scolaire de Montréal et autoriser le directeur de la performance, du greffe et des services administratifs à signer ladite entente.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver l'entente de résiliation du Protocole spécifique Parc-École Ahuntsic à intervenir avec le Centre de services scolaire de Montréal;

d'autoriser le directeur de la performance, du greffe et des services administratifs à signer ladite entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1234212001

CA23 09 0019

Autoriser une dépense de 58 637,25 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour l'élaboration d'une étude d'impact sur la circulation, pour le prolongement du lien cyclable sur le boulevard Gouin Est entre l'avenue Georges-Baril et la rue Berri dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et WSP Canada inc. (résolution CM21 1083 / entente-cadre 21-18899) / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser une dépense de 58 637,25 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour l'élaboration d'une étude d'impact sur la circulation, pour le prolongement du lien cyclable sur le boulevard Gouin Est entre l'avenue Georges-Baril et la rue Berri dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et WSP Canada inc. (résolution CM21 1083 / entente-cadre 21-18899);

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.14 1238153003

CA23 09 0020

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 2 400 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 2 400 \$, aux organismes ci-après désignés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités:

200 \$	Services Communautaires pour Réfugiés et Immigrants (pour fête de Noël 2022)
200 \$	Concertation-Femme
200 \$	Carrefour d'aide aux nouveaux immigrants
200 \$	Service de nutrition et d'action communautaire (snac)
200 \$	Popote roulante Ahuntsic
200 \$	Centre de ressources périnatales autour du bébé
200 \$	Pause-famille
200 \$	Association multifamiliale Meunier Tolhurst
200 \$	L'union des familles d'Ahuntsic inc.
200 \$	Rue Action Prévention Jeunesse
200 \$	Repère, relation d'entraide pour une paternité renouvelée
200 \$	Révanous

d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1234746001

CA23 09 0021

Accorder un soutien financier non récurrent de 750 \$ à Conseil régional de l'environnement de Montréal afin de le soutenir dans la poursuite de ses activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent de 750 \$ à Conseil régional de l'environnement de Montréal afin de le soutenir dans la poursuite de ses activités;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1233060002

CA23 09 0022

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) / Autoriser le directeur du développement du territoire à signer les documents afférents à ladite demande.

Attendu que l'arrondissement adhère aux objectifs et modalités du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER);

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER);
2. de confirmer la participation financière de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au projet et d'assumer les frais d'entretien;
3. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités énoncées dans ladite demande d'aide financière;
4. d'autoriser le directeur du développement du territoire à signer les documents afférents à ladite demande;
5. de s'assurer de la conformité du projet aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1225027013

CA23 09 0023

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2022.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1239816001

CA23 09 0024

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1228106003

CA23 09 0025

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux d'avancée de trottoir, sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans le cadre du Programme de réfection routière (PRR) 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux d'avancée de trottoir, sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans le cadre du Programme de réfection routière (PRR) 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1238106001

CA23 09 0026

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'implantation de voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Legendre, Meilleur, Filion et Prieur Est ainsi que sur l'avenue de l'Esplanade.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'implantation de voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Legendre, Meilleur, Filion et Prieur Est ainsi que sur l'avenue de l'Esplanade.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1238153001

CA23 09 0027

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des avancées de trottoir, sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des avancées de trottoir, sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1238153002

CA23 09 0028

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ,c. C-11.4), l'offre de service de l'escouade mobilité pour l'application du règlement relatif au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ,c. C-11.4), l'offre de service de l'escouade mobilité pour l'application du règlement relatif au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1226492001

CA23 09 0029

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de services du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) de prendre en charge la réalisation de certains travaux d'abattage d'arbres morts, dépérissants ou dangereux dans les zones boisées publiques sous la compétence de l'arrondissement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de services du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) de prendre en charge la réalisation de certains travaux d'abattage d'arbres morts, dépérissants ou dangereux dans les zones boisées publiques sous la compétence de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.10 1239132001

CA23 09 0030

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons non alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons non alcoolique sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1233060001

CA23 09 0031

Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu de l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un projet de règlement, avec changement, intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » dans le but d'agrandir une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'activités diversifiées » à même une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'emplois » et de créer un secteur à transformer 01-T14 à même une partie du secteur 01-06 pour un emplacement situé à l'intersection sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade (site 50-150, rue de Louvain Ouest) - Lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 janvier 2023;

de soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu de l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ,c. C-11.4), un projet de règlement, avec changement, intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » dans le but d'agrandir une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'activités diversifiées » à même une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'emplois » et de créer un secteur à transformer 01-T14 à même une partie du secteur 01-06 pour un emplacement situé à l'intersection sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade (site 50-150, rue de Louvain Ouest) - Lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1229141010

CA23 09 0032

Adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville » et abrogeant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 5 décembre 2022;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 5 décembre 2022;

Considérant qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement des modifications ont été apportées au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a été distribuée;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville » et abrogeant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1221066010

CA23 09 0033

Adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », afin d'intégrer des normes de contingentement des usages en fonction de leur compatibilité avec les usages résidentiels.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) » afin d'intégrer des normes de contingentement des usages en fonction de leur compatibilité avec les usages résidentiels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1221066011

CA23 09 0034

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de l'aire TOD Bois-Franc - Ahuntsic-Cartierville.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de l'aire TOD Bois-Franc - Ahuntsic-Cartierville;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de l'aire TOD Bois-Franc - Ahuntsic-Cartierville;

de soumettre ce projet de règlement à une assemblée publique de consultation, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1221066006

CA23 09 0035

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2023 ».

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2023 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.06 1224040006

CA23 09 0036

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (RCA01 09002) ».

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA01 09002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.07 1235051001

CA23 09 0037

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », afin de transférer la responsabilité de la délivrance d'un certificat d'autorisation d'abattage d'arbre du Directeur des travaux publics au Directeur du développement du territoire.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de transférer la responsabilité de la délivrance d'un certificat d'autorisation d'abattage d'arbre du Directeur des travaux publics au Directeur du développement du territoire;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », afin de transférer la responsabilité de la délivrance d'un certificat d'autorisation d'abattage d'arbre du Directeur des travaux publics au Directeur du développement du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1239570002

CA23 09 0038

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 9850 et 9850A, rue Saint-Urbain, l'occupation d'une partie du bâtiment aux fins de restaurant (catégorie C.2) - Lot 1 487 755 du cadastre du Québec - Zone 1293.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés dans une zone) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 487 755 du cadastre du Québec et portant les numéros 9850 et 9850A, rue Saint-Urbain, l'autorisation d'occuper une partie du bâtiment aux fins de restaurant (catégorie d'usage C.2), aux conditions suivantes :

- l'aménagement intérieur et extérieur doit être substantiellement conforme au plan de l'annexe A;
- la terrasse doit être implantée en cour avant et selon les normes établies par la réglementation.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté A-101, préparé par Michael Pitsas, architecte, daté de mai 2022 et estampillé par la direction du développement du territoire le 18 octobre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1229570003

CA23 09 0039

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution afin d'autoriser l'agrandissement, en cour latérale, du bâtiment portant les numéros 8891 à 8897, rue Saint-Hubert - Lot 2 497 279 du cadastre du Québec - Zone 1423.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 2 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un développement résidentiel à l'angle sud-est de la rue Saint-Hubert et de l'avenue Émile-Journault, dans le quartier Villeray (5864), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 497 279 du cadastre du Québec et portant les numéros 8891 à 8897, rue Saint-Hubert, l'autorisation d'agrandir le bâtiment en cour latérale, et ce, sur tous les étages, à la condition suivante :

- l'aménagement intérieur et extérieur doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A000, A101, A102, A103, A104, A105, A106, A201, A401, A402, A403, A404, A405, A501, A901, A902, A903, A-Z01, A-Z02, A-Z03 et A-Z04 préparés par Yves Legris, architecte, datés du 16 octobre 2022 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 16 novembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1229570002

CA23 09 0040

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution afin d'autoriser l'ajout d'un logement au sous-sol du bâtiment portant les numéros 9840 et 9842, rue Chambord – Lot 2 496 151 du cadastre du Québec - Zone 1389.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés dans une zone) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 496 151 du cadastre du Québec et portant les numéros 9840 et 9842, rue Chambord, l'autorisation d'ajouter un logement au sous-sol du bâtiment (catégorie d'usage H.3).

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-001, A-002, A-101 et A-102 préparés par Benoit Chrétien, datés du 31 août 2022 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 14 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1229570004

CA23 09 0041

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution afin d'autoriser l'usage agriculture (A) pour le bâtiment portant les numéros 9755 et 9775, rue Meilleur – Lot 1 488 844 du cadastre du Québec - Zone 1293.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés dans une zone) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 488 844 du cadastre du Québec et portant les numéros 9755 et 9775, rue Meilleur, l'autorisation d'occuper l'immeuble à des fins d'agriculture (catégorie d'usage A).

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1239570001

CA23 09 0042

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 5400, boulevard Gouin Ouest, une hauteur maximale pour le bâtiment de 12,55 mètres au lieu de 10 mètres et des équipements mécaniques sur le toit en dépassement de la hauteur en mètres maximale prescrite, soit de 15,1 mètres au lieu de 10 mètres - Lot 1 434 585 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003231022.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 5400, boulevard Gouin Ouest, érigé sur le lot 1 434 585 du cadastre du Québec, visant à autoriser une hauteur maximale pour le bâtiment de 12,55 mètres au lieu de 10 mètres et des équipements mécaniques sur le toit en dépassement de la hauteur en mètres maximale prescrite, soit de 15,1 mètres au lieu de 10 mètres;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 5400, boulevard Gouin Ouest et érigé sur le lot 1 434 585 du cadastre du Québec, une hauteur maximale pour le bâtiment de 12,55 mètres au lieu de 10 mètres et des équipements mécaniques sur le toit en dépassement de la hauteur en mètres maximale prescrite, soit de 15,1 mètres au lieu de 10 mètres, et ce, pour l'agrandissement arrière du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1221066012

CA23 09 0043

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 8830, rue Waverly, une unité de stationnement en façade, empiétant de plus de 1,2 mètre devant le mur avant d'un bâtiment dont le mode d'implantation est « contigu » - Lot 1 487 740 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003228140.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 8830, rue Waverly, érigé sur le lot 1 487 740 du cadastre du Québec, visant à autoriser une unité de stationnement en façade, empiétant de plus de 1,2 mètre devant le mur avant d'un bâtiment dont le mode d'implantation est « contigu »;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 8830, rue Waverly et érigé sur le lot 1 487 740 du cadastre du Québec, une unité de stationnement en façade, empiétant de plus de 1,2 mètre devant le mur avant d'un bâtiment dont le mode d'implantation est « contigu ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1227328012

CA23 09 0044

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 2 novembre 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 2 novembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1227328011

CA23 09 0045

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 14 novembre 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 14 novembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02 1227328013

CA23 09 0046

Prendre acte du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 14 novembre 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 14 novembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.03 1227328014

Affaires nouvelles

Aucun document.

70.04

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 13 février 2023 est levée à 21 h 20.

70.05

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement